




*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte : de 9h à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

 **Commune d'Uzein**

DÉCEMBRE 2020

*Le Maire et les conseillers municipaux vous souhaitent
une très bonne année 2021 !*

Le mot du maire

Certes, les pages gribouillées de l'agenda 2020 sont tournées, mais celles, blanches de 2021 s'offrant à nous, vont en dépendre étroitement évidemment. Toutefois, nous avons des raisons d'espérer en des jours meilleurs pour nous tous pour colorer à nouveau de nouvelles feuilles. Notre capacité collective à réagir et à trouver des solutions face à tous les changements apparus dans nos vies en réponse à ce maudit virus, est porteuse d'espoir.

« Il y a en nous un espoir qui ne veut pas être déçu, qui nous fait voir plus loin, croire en l'incertain et tabler sur demain. L'espoir a toujours raison. » Laurence Devillairs

Comme tous les villages et plus particulièrement le nôtre, dynamique, notre vie n'est plus rythmée au gré des rendez-vous festifs. Au mois de janvier, je pense à la garburade mais aussi un autre, attendu par les élus et nos habitants : les « vœux du maire ». La version en présentiel dans la salle polyvalente est exclue. Sachant qu'un certain nombre d'administrés s'intéresse aux actions et projets du conseil municipal prévus cette année 2021, je souhaite faire une réunion en visio conférence avec un accès simple pour des personnes possédant un ordinateur, une tablette, un portable, un appareil avec un accès internet. Les modalités sont notées dans les informations diverses ci-après.

Pour les absents à cette visio, le contenu du discours et des échanges seront reproduits dans le prochain bulletin municipal et les autres moyens de communication.

Prenez soin de vous et vos proches, gardons espoir !

Bien à vous, Eric CASTET.

Séance du conseil municipal du 28 décembre 2020

(tous les points ont été adoptés à l'unanimité)

1. Assurance statutaire des fonctionnaires : adhésion aux contrats d'assurance-groupe pour la période 2021-2025

Le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale. Pour les communes adhérentes, le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion : la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire ont été retenus.

Les nouveaux contrats prennent effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.

2. Désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) : proposition de conventionnement avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques : Comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité.

3. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2019 du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés : Ces rapports sont présentés au Conseil Municipal conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales. Ils ont pour objectif d'informer les élus des structures adhérentes au Syndicat, ainsi que les usagers du service, des principales actions menées au cours de l'exercice. Ils sont également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

4. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : adhésion au groupement de commandes relatif au contrôle de la qualité de l'air intérieur : A l'occasion du renouvellement du marché découlant de ce groupement la CAPBP propose aux collectivités intéressées d'y être associées.

5. Presbytère : renouvellement du bail avec l'association diocésaine et participation des communes de la paroisse pour la période 2020-2025 : Le bail, signé en 2014 avec l'Association Diocésaine de Bayonne et les 9 maires des communes appartenant à la paroisse Sainte Quitterie (Aubin, Beyrie en Béarn, Bougarber, Bournos, Caubios-Loos, Doumy, Momas et Sauvagnon) portant sur la mise à disposition du presbytère d'UZEIN au relais paroissial est arrivé à échéance au 31/12/2019.

Le loyer révisé, à payer par les 9 communes membres de la Paroisse Sainte Quitterie s'élève à 10 958.30 € et sera réparti au prorata du nombre d'habitants comme suit :

	Population totale	
AUBIN	242	348.75 €
BEYRIE EN BÉARN	206	296.87 €
BOUGARBER	867	1 249.45 €
BOURNOS	345	497.19 €
CAUBIOS-LOOS	528	760.91 €
DOUMY	302	435.22 €
MOMAS	572	824.32 €
SAUVAGNON	3 247	4 679.33 €
UZEIN	1 295	1 866.26 €
TOTAL	7 604	10 958.30 €

6. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal : L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Ont été présentées et approuvées les principales dispositions contenues dans le projet du règlement (modalités de fonctionnement, moyens mis à disposition des élus ...)

7. Convention de passage pour accords à l'amiable sur la parcelle AL187 + conventions de passage pour les parcelles AL072, AL038 et AL705 : 4 demandes de conventions de passage, transmises par différents bureaux d'études pour le compte du SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques) ont été transmises. Elles concernent la parcelle AL187 (mise en souterrain des réseaux Route de l'aéroport et Rue de la Barthète, avec pose d'un poteau béton n°5), et les parcelles AL072, AL038 et AL705 : renforcement HT/BT du P1 JUNQUA.

8. Budget Annexe Lotissement Communal : décision modificative n° 1 du Budget 2020 :

Suite à la demande de notre nouvelle agent comptable du Trésor Public, un changement de ligne d'écriture au budget a dû être réalisé.

9. Autorisation du dépôt d'une demande de permis de construire : reconstruction du restaurant scolaire et extension du bâtiment périscolaire

10. Vente de bois de chauffage : L'adjoint à la commission voirie-réseau-agriculture-environnement-déchets, Pascal CASTET informe les membres du Conseil Municipal qu'il a lieu d'effectuer une vente de bois. Les sites concernés sont : bois de la Hiallère, haies paysagères, bois du Lanot et bois de Plaisance. VOIR LE Détails dans le point des informations diverses.

Informations diverses

1. État civil du deuxième semestre :

Bienvenue à : Paco ANTON, né le 10/07/2020 de Mr ANTON David et Mme ANTON Julie, PAJINADON Damayanthi, Mia, née le 29/08/2020 de Mr PAJINADON Stéphane et Mme VALIN Marie, DUPOUY Joy, née le 22/09/2020 de Mr DUPOUY Julien et Mme SALESSE Justine, Owen MAURIN, né le 10/12/2020 de Mr lese MAURIN et Mme Tumata TEIHO.

Ils nous ont quittés : Jean-Marie BORDENAVE-CAU le 15 juillet, Mr Michel LAGRILLE le 9 septembre, Pierre JURAT-PENTIADOU le 8 septembre, et Roger SARRAT le 21 décembre.

Félicitations aux mariés : Mr GARCIA SANCHEZ Carlos et Mme HERMAND Émilie unis le 1^{er} août, Mr GAYOT Mathieu et Mme BOSCAL de RÉALS Laure, unis le 21 août, et Mr BORK Philippe et Mme BERNADAUX Sylvie le 12 septembre.

Aux Pacsés : Mme LABROUSSE Édith et Mr SARRÉ Alain, le 24 juin, Mme CLAVER Marjorie et Mr CASTÉLAN Jean, le 29 septembre, Mme MOLINA Émilie et Mr ZWICK Jérémy, le 18 novembre, CAHUZAC Wendy et Mr GASTEUIL Alexandre, le 26 novembre, Mme LOUSTALET-JOUAN Anaïs et Mr VERNAT Olivier, le 27 novembre et Mme COUTOU Laureen et Mr CHAVES Geoffrey, le 21 décembre.

2. Démission d'une élue : Pour des raisons professionnelles, Céline IACONELLI a dû quitter la région pour rejoindre sa famille à Lyon. D'un commun accord, j'ai accepté sa démission. Le Conseil Municipal d'Uzein compte donc à présent 14 membres.

3. Vente de bois : Une vente de bois sera organisée **le Samedi 16 Janvier 2021**. Le rendez-vous est fixé devant la Maison pour Tous à 9h. Les lots seront proposés au plus offrant **aux personnes qui se seront faites connaître en Mairie.**

4. Participation aux vœux 2021 du maire en visio

Cette réunion aura lieu le samedi 23 janvier 2021 à 18h30. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de la mairie ou d'un élu en fournissant une adresse mail. Quelques jours avant le rendez-vous, vous recevrez un mail de la mairie dans lequel vous trouverez un lien et les modalités simples de participation active ou passive à ces vœux. Il suffira le jour J (samedi 23 janvier) de cliquer sur le lien. Attention à vérifier si le mail n'est pas arrivé dans le dossier indésirables !

Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique dès le premier mercredi du mois et d'autres articles illustrés, non présents dans ce bulletin sur le site uzein.fr.

1. Association des donneurs de sang : La prochaine collecte de don du sang aura lieu à Lescar le mercredi 13 janvier à la Villa des 7 Moulins, rue St. Exupéry de 15h à 19h. Les généreux volontaires seront toujours les bienvenus et l'Association des Donneurs de Sang de Lescar remercie les 690 donateurs dont 28 nouveaux qui ont accompli ce geste civique l'an passé. Les besoins de sang et de plasma sont toujours pressants surtout dans ce contexte de pandémie que nous subissons actuellement. Venez et amenez des nouveaux donateurs. On peut donner de son sang à partir de 18 ans.

2. Centre de Loisirs ALSH « Le Petit Prince » :

A force d'appliquer des protocoles sanitaires, L'association Le Petit Prince a envie de se prendre pour un guérisseur. Pour 2021, nous vous prescrivons donc une cure de bonheur.

Dans de l'eau chaude, mettre à infuser :

- 5 feuilles d'amour,
- 2 cuillères à café de chance en poudre,
- 3 baies de plaisir,
- 1 brin d'humour.

Boire une tasse tous les matins.

Ce remède est plus efficace si il est partagé!



3. Foyer Rural : Section Histoire et Patrimoine Local

Depuis notre dernière information, comme vous pouvez l'imaginer le chantier n'a pas évolué.

Dans le cadre du chantier de la maison Lousplaas, des éléments de charpente au dessus du garage sera mis de côté pour mettre en place le platelage nécessaire à la poursuite des travaux de maçonnerie.

Dans l'attente de jours meilleurs pour reprendre les travaux, la section vous souhaite une bonne et heureuse année en oubliant cet affreux millésime 2020.